

FIL ROUGE SUR NOTRE SUJET PRÉFÉRÉ : EMRYS

Connaissez-vous bien la **SAS EMRYS LA CARTE**, société commercialisant des chèques-cadeaux par le biais d'un système complexe de ventes multi-niveaux ?

Le **Réseau anti-arnaques** vous propose ce quiz spécial **EMRYS**. Amusez-vous à répondre à cette série de questions « vrai ou faux » qui vise à parfaire vos connaissances.

Il reste à espérer qu'**EMRYS** apportera des explications précises aux différentes « anomalies » signalées par le **Réseau anti-arnaques**.

1. L'origine de la dénomination est celtique et signifie « Enchanteur » ?

VRAI

*Il s'agit d'une allusion celtique à Merlin l'enchanteur. Les termes « enchantement » et « enchanteur » font partie du verbatim propre à **EMRYS**.*

2. **EMRYS** a démarré ses activités en 2014.

FAUX

***EMRYS** a été créée le 4 novembre 2013 dans l'Etat du Delaware (Etats Unis). Il s'agit d'un Etat « off-shore » (paradis fiscal). Mais les activités ont été rapatriées pour créer une entité française en date du 15 août 2014.*

3. Wilfried RIVIERE, avant de créer le concept **EMRYS**, a fait ses débuts comme dirigeant d'une société de vente multi-niveaux.

VRAI

*Il s'agissait de la société **LYONESS**, d'origine autrichienne et fondée en 2003, qui s'est implantée en France à partir de 2009. En avril 2015 le mensuel **QUE CHOISIR** publiait un dossier de mise en garde intitulé « Du cash back au système pyramidal ». Officiellement, **Wilfried RIVIERE** aurait quitté **LYONESS** pour de graves désaccords avec l'éthique maison. Du reste, **LYONESS** a été rebaptisée **MY WORLD** pour tenter de retrouver une virginité en raison d'une période judiciaire mouvementée.*

4. EMRYS se flatte d'avoir un statut coopératif. EMRYS et ses membres développeurs peuvent faire état en public de la qualité d'entreprise de l'économie sociale et solidaire (ESS) ?

FAUX

Les statuts d'EMRYS doivent mentionner la qualité d'entreprise de l'économie sociale et solidaire, et être déposés au registre du commerce et des sociétés pour en faire état. Or cette mention est absente. Sources consultées : article 1 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS), statuts EMRYS, registre INSEE.

5. Combien d'associés fondateurs ont créé la SAS EMRYS LA CARTE

Six à parts égales

6. Le président de la coopérative est élu à vie.

FAUX

Le Président de la coopérative a été élu pour une période de cinq exercices comptables incluant l'exercice 2019. Curieusement, la date de réélection est introuvable dans les documents officiels.

7. Wilfried RIVIERE est un grand admirateur de l'UFC-QUE CHOISIR et du Réseau anti-arnaques ?

FAUX et VRAI

*Rappelons que c'est le magazine **QUE CHOISIR ARGENT** qui, en août 2020, avait publié un dossier d'enquête révélant les limites du système **EMRYS**. Même s'il adore mettre sa patte sur les commentaires défavorables publiés sur la page Facebook du **Réseau anti-arnaques**, **Wilfried RIVIERE** n'hésite pas à écrire le 9 janvier 2023 : « Je suis intéressé à travailler avec vous par rapport à des dossiers que vous traitez au sujet d'**EMRYS** et dont malheureusement je n'avais même pas connaissance. J'aimerais (SIC) apporter (SIC) les modifications nécessaires pour mieux protéger les consommateurs d'éventuels débordements. » Côté hypocrisie, il est difficile de faire mieux.*

*Son Président a également remercié le **Réseau anti-arnaques** pour la publicité ainsi réalisée et lui a même proposé un partenariat !*

8. La participation à la convention est payante pour tout membre.

VRAI

Une participation de 138 € lors de la dernière convention d'Amiens. Et cela pour être aspergé de propagande interne pendant une journée.

9. Les parrains ont un accès informatique aux données des filleuls afin de contrôler leur activité.

VRAI

EMRYS méconnaît la réglementation de protection des données (RGPD). Il serait intéressant de connaître la position de la CNIL .

10. EMRYS est membre de la FVD (Fédération de la vente directe) et membre associé de la FEVAD (Fédération du-e-commerce et de la vente à distance).

VRAI pour la FEVAD, et curieusement FAUX pour la FVD, alors qu'il s'agit d'une activité de vente directe.

11. EMRYS est une entreprise familiale

VRAI

Wilfried RIVIERE, fondateur et président de fait, **Delphine RIVIERE**, son épouse, vice-présidente et directrice des ventes, **Nicolas PAILLARD**, son beau-frère, directeur général, **Michel BONJOUR**, son beau-père, responsable au service clients des associations, et sa sœur **Angélique PAILLARD**, ex (?) directrice administrative.

12. Le réseau de membres enchanteurs (les principaux parrains qui supervisent un maximum de filleuls) compte dans ses rangs un nombre impressionnant de fonctionnaires, dont une grande partie composée de forces de l'ordre.

VRAI

Cette activité parallèle ne manque pas de soulever un problème déontologique, compte tenu des missions et pouvoirs des forces de l'ordre. Plusieurs de leurs membres sont particulièrement virulents sur les réseaux sociaux pour défendre leur deuxième employeur.



Le final de la convention EMRYS qui s'est déroulée à Amiens le 19 novembre 2022